dans la pratique de l'Evangile, attentives à combattre tous leurs penchants, adonnés même à l'oraison, et très-élevées dans la connaissance de Dieu et de Jésus-Christ. Quel contraste, et qu'il est humiliant pour les premiers! Ceci est la matière d'une profonde méditation. Donnez-moi, Seigneur, toute l'intelligence de votre sainte parole, consignée dans ce cantique, pour en tirer toutes les conséquences qui m'intéressent.

VERSET 50.

L'hébreu dit : *que mon rocher soit béni*. Presque partout cette sainte langue donne à Dieu le titre de *rocher*, pour exprimer la force de cet être suprême, sa constance, sa durée éternelle, et la protection qu'il accorde à ceux qui le servent.

David, pénétré de reconnaissance pour tous les bienfaits dont le Seigneur l'avait comblé, et qu'il raconte avec tant de magnificence dans ce cantique, s'écrie : Ah! que le Seigneur, mon Dieu, qui est ma force et mon appui, soit béni : il est l'auteur de mon salut, que son saint nom soit exalté.

RÉFLEXIONS.

Le Seigneur vit; c'est-là son attribut essentiel. *Il est toujours;* c'est là ce qui le distingue des créatures qui n'ont pas toujours été et qui cesseront d'être. Mais quelle conséquence dois-je tirer de cette vérité ?

Le Seigneur vit, et je mourrai ; donc en mourant je tomberai entre ses mains. Car pour quelle raison ce Dieu qui vit m'aurait-il créé pensant et intelligent, si je devais cesser d'être quand mon corps cessera d'avoir des mouvements? La gloire que je puis lui procurer, dans cette vie mortelle, n'est rien; il faut une autre vie où je puisse le bénir aussi long-temps qu'il vivra, c'est-à-dire éternellement.

Le Seigneur vit ; donc il a toujours la puissance de me secourir, de me protéger, de me délivrer des dangers sans nombre que je cours dans cette vie.

Le Seigneur vit, et il est la vie essentielle, il est le principe de la vie; donc tout ce qui vit ne peut vivre que par lui et en lui, c'est-à-dire, dans le sein de sa puissance. Je vis donc en lui; je lui serai donc toujours présent; je dois donc craindre de faire des démarches qui puissent l'offenser.

Le Seigneur vit; je dois donc ne vivre que pour lui : car n'ayant la vie que de lui, si je n'emploie pas cette vie pour lui, j'abuse de cette vie, et Dieu vengera cet abus.

Le Seigneur vit ; je dois donc sans cesse, à l'exemple du prophète, le bénir, le louer, le remercier de ses bienfaits. Je tiens de lui la vie, et tout ce qui concerne à me conserver la vie; je serais donc un ingrat si j'étais insensible à ces dons, et si je n'en témoignais de la reconnaissance à celui de qui je les tiens.

Le Seigneur vit; et de quelle vie? d'une vie qui est sainteté, pureté, sagesse, bonté, vérité, justice. Je dois donc vivre aussi dans l'exercice des mêmes vertus. Je n'atteindrai point la perfection de Dieu; mais je l'imiterai autant qu'il est en moi, et autant qu'il m'est ordonné de l'imiter.

Le Seigneur vit. Tout ce qui me parle de la vie de Dieu doit m'être très-cher et très-précieux; mais je ne trouve nulle part autant de traits de la vie de Dieu que dans les saints livres. Partout il est représenté comme *vivant*, et toujours avec des expressions pleines de sentiment. Je dois donc faire mon occupation de ces saintes Ecritures.

O Dieu vivant! je tombe à vos pieds, plein de respect au souvenir de votre vie. Pénétrez-moi de cette grande vérité, remplissez-moi de votre présence, fortifiez-moi dans la résolution que je prends de vivre pour vous, de vous, en vous et avec vous.

VERSETS 51, 52.

Dans l'hébreu, on lit, à la troisième personne : *Deus qui dat vindictas mihi.* Le sens de la Vulgate est le même; le discours y est même plus lié que dans l'hébreu, puisqu'immédiatement après vient la seconde personne, *exaltabis me, eripies me.*

Ces futurs peuvent être traduits par le prétérit *exaltâsti me, eripuisti me.* On a suivi cette manière dans la Bible anglaise, quoique faite sur l'hébreu. Il y a néanmoins un fort bon sens dans ces futurs : le prophète, comblé des grâces du Seigneur, espère la même protection pour la suite.

Les hébraïsants ne veulent point du mot *iracundis;* ils traduisent le mot אף par *etiam;* mais ce mot signifie aussi *ira*; et, selon le régime qui est dans l'hébreu, il y aurait *ab iniimicis iræ*, leçon qu'ont suivie les LXX, et qui est fort bonne.

RÉFLEXIONS.

Ces deux versets contiennent le motif des louanges et des actions de grâces contenues dans le verset précédent, et nous apprenons de là combien nous sommes coupables quand nous négligeons de remercier Dieu de ses bienfaits. Il n'y a pas de moment qui ne soit marqué par quelque grâce du Seigneur; notre vie ne doit donc être qu'un exercice continuel d'actions de grâces.

VERSETS 53, 54.

Le premier de ces versets est cité par l'Apôtre, et appliqué à J.-C., qui a appelé les gentils à la connaissance de Dieu. J.-C., dit-il, est venu..... *pour que les gentils honorent Dieu en vue de sa miséricorde, selon ce qui est écrit : A cause de cela, Seigneur, je vous rendrai hommage parmi les nations, et je chanterai en l'honneur de votre nom.* On ne peut donc pas douter que toutes les grandes choses que raconte le Prophète, dans ce psaume, ne regardent J.-C.

Aussi le Prophète ajoute-t-il que *Dieu déploiera ses miséricordes sur David, son Christ, et sur la race de David à jamais.* Cette race de David est le Messie, et toutes les nations converties à la foi du Messie.

David prend dans ce dernier verset trois qualités sublimes : celle de *Roi de Dieu* (1), parce que Dieu l'avait choisi pour régner sur son peuple; celle de *Christ* ou d'oint de Dieu, parce qu'il avait été sacré par l'ordre de Dieu, enfin celle de père d'une *race éternelle*, parce que de lui devait sortir le Messie auteur et époux de l'Église, dont les enfants sont destinés à posséder l'héritage éternel.

RÉFLEXIONS.

Il y a dans ce psaume toute sorte de sentiments, d'amour, de reconnaissance, de confiance, de force, d'humilité; il s'y trouve une élévation de pensées que l'esprit humain, non éclairé de l'esprit de Dieu, ne pourrait atteindre. La plupart des traits qui remplissent ce cantique sont trop grands pour ne peindre que les victoires du saint roi. Il s'agit assurément des événements de la vie et de la prédication du Messie. Le texte cité par saint Paul en est la preuve; et de plus, la force même des expressions ne peut convenir qu'aux faits et aux succès de l'Evangile.

J'y ai vu l'état d'un pécheur frappé des jugements de Dieu, converti par sa miséricorde, fortifié par l'abondance de ses grâces, devenu supérieur, sous la main de Dieu, à tous ses ennemis spirituels; ce sens est très-suivi, mais il ne convient au psaume que par analogie aux faits qui y sont racontés. C'est néanmoins ce qui peut occuper très-utilement tous ceux qui récitent ce beau cantique.

La comparaison qu'on en fait avec le chapitre 22 du second livre des Rois, sert à prouver deux choses; la première, que ces deux morceaux ne sont point l'ouvrage d'un faussaire : car, en supposant qu'un faussaire eût fait le psaume tel qu'il est, et qu'il eût voulu le répéter dans le second livre des Rois, comme ce cantique est mis dans ces deux endroits sur le compte

(1) Les auteurs des *Principes discutés* appliquent à Cyrus ce qui est dit ici du *roi de Dieu* ou *choisi de Dieu*, et à l'Église ce qui est dit de David.

de David, il est évident que le faussaire l'eût répété mot à mot, n'y ayant aucune raison, aucun intérêt à y mettre ces différences. La seconde chose que prouvent ces deux morceaux en plusieurs points, c'est que David a retouché son ouvrage, et y a fait lui-même les changements qu'on y remarque. Quel autre que lui aurait osé, ou aurait eu quelque motif pour y mettre ces différences? Elles sont trop grandes pour être attribuées aux copistes, elles ne sont pas assez grandes pour être supposées l'ouvrage d'un autre écrivain.

(Psalmus insignis contra atheos.)

1. *In finem, Psalmus David.* XVIII.

(Hebr. XIX.)

2. Cœli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum.

3. Dies diei eructat verbum; et nox nocti indicat scientiam.

4. Non sunt loquelæ, neque sermones, quorum non audiantur voces eorum.

5. In omnem terram exivit sonus eorum; et in fines orbis terræ verba eorum.

6. In sole posuit tabernaculum suum : et ipse, tanquàm sponsus procedens de thalamo suo,

7. Exultavit, ut gigas, ad currendam viam : à summo cœlo egressio ejus.

8. Et occursus ejus usque ad summum ejus : nec est qui se abscondat à calore ejus.

9. Lex Domini immaculata, convertens animas : testimonium Domini fidele; sapientiam præstans parvulis.

10. Justitiæ Domini rectæ, lætificantes corda : præceptum Domini lucidum, illuminans oculos.

11. Timor Domini sanctus, permanens in seculum seculi : judicia Domini vera, justificata in semetipsa.

12. Desiderabilia super aurum et lapidem pretiosum multum : et dulciora super mel et favum.

13. Etenim servus tuus custodit ea : in custodiendis illis retributio multa.

14. Delicta quis intelligit? ab occultis meis munda me; et ab alienis parce servo tuo.

15. Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero; et emundabor à delicto maximo.

16. Et erunt, ut complaceant eloquia oris mei : et meditatio cordis mei in conspectu tuo semper.

17. Domine, adjutor meus, et redemptor meus.

PSAUME XVIII.

1. Les cieux racontent la gloire de Dieu, et le firmament annonce les ouvrages de ses mains.

2. Le jour porte la parole au jour, et la nuit transmet à la nuit la connaissance (*de Dieu*).

3. Ce n'est point un langage, ce ne sont point des paroles dont on n'entende point la signification.

4. L'éclat de leur voix s'est répandu dans toute la terre, et leur parole s'est fait entendre jusqu'aux confins du monde.

5. Il a placé son pavillon dans le soleil : et cet astre, semblable à un nouvel époux qui sort de sa couche,

6. S'est élancé plein de joie, comme un géant, pour parcourir sa carrière; il est sorti de l'extrémité du ciel.

7. Sa révolution s'est faite jusqu'à l'autre extrémité; et personne n'a été privé de sa chaleur.

8. La loi de Dieu est sans tache; elle convertit les âmes : la loi du Seigneur est fidèle; elle donne la sagesse aux simples.

9. La loi du Seigneur est droite, elle répand la joie dans le Cœur : la loi du Seigneur est brillante, elle éclaire les yeux.

10. La loi accompagnée de la crainte du Seigneur est sainte, elle subsiste éternellement : la loi du Seigneur est vraie, elle se justifie par elle-même.

11. La loi de Dieu est plus désirable que l'or et que les pierres précieuses; elle est plus douce que le miel et que ce qu'il y a de plus exquis dans les ruches des abeilles.

12. En effet, Seigneur, votre serviteur garde votre loi; et en la gardant, il espère (*ou* trouve) une grande récompense.

13. Qui peut connaître les égarements (*du cœur*)? *Seigneur* purifiez-moi de mes péchés secrets; préservez votre serviteur (*du commerce*) des étrangers.

14. S'ils ne parviennent pas à me dominer, je serai sans tache; je serai même lavé d'un grand péché.

15. Alors mes paroles auront l'avantage de vous plaire, et la méditation de mon cœur sera toujours en votre présence.

16. O vous, Seigneur, mon aide et mon rédempteur!

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 2. CŒLI ENARRANT GLORIAM. Cœlestium

(1) Quædam hujus Psalmi loca Apostoli et Patres Jesu Christo et sacris Evangelii præconibus accommodant. Agnoscit in hoc Psalmo Theodoretus tria genera legum, vel triplicem rationem manifestandi Dei voluntatem hominibus. 1° Manifestat se Deus per naturam, quæ sine ope litterarum vel scripturæ in creaturis visibilibus docet Creatorem. 2° Lex Dei est Moysi tradita, et in sacris voluminibus Veteris Testamenti scripta, apertiùs naturam et voluntatem Dei, ac nostra in illum officia edisserens. 3° Denique lex est gratia à Jesu Christo lata, et in hominum cordibus per sanctum Dei Spiritum exarata. (Calmet.)

Ad tempus, quo editus sit Psalmus, quod attinet, Ferrandus hymnum hunc à Davide compositum putat, cùm in desertis passim erraret, ut Saülis acerbitatem subterfugeret; tunc enim suam omnem consolationem ex legis divinæ meditatione reportâsse. Et vir ille doctus, qui nomine suo suppresso Symbolas ad historicam Veteris Testamenti interpretationem edidit, Davidem manè illius diei, quo à Philisthæorum rege Achiso unà cum copiis Ziclagam reverti jussus esset, hocce carmen existimat effudisse, quo pium suum gratumque in Jovam animum, suamque præceptorum ejus reverentiam testaretur, à quâ Philisthæorum sollicitationes ipsum frustra abducere tentâssent. H. E. G. Paulus verò non Davidis, sed Salomonis putat hoc carmen, quo Jovam roget, velit sibi mentem dare prudentem et sapientem, ut legibus divinis, quibus nihil esset præstantius et magis æstimandum, convenienter jus diceret populumque gubernaret; atque, cùm v. 6 exorientis solis mentio fiat, dùm sacrificium matutinum fieret, decantatum carmen colligit. Verùm hæ omnes conjecturæ quàm sint incertæ et quàm parùm solidis rationibus nitantur, non est ut ostendamus; neque ad carminis intelligentiam juvat temporis, quo scriptum sit, notitia.

Ob subitaneum versum 8 transitum à celebratâ Dei, qualis in cœlorum opificio sese exserit, potentiâ, ad rerum contemplatione facilè pervenitur ad Dei no-

titiam. Hinc Aug., Serm. 55 in Joan., et D. Thom., 1 part., q. 12, art. 12 : Cognitio, inquiunt, Dei, quæ ex naturâ habetur, nos tria docet : 1° Deum esse aliquem, 2° eum esse primam causam; 3° differre à rebus aliis, illisque cunctis infinitè supereminere. Est autem prosopopœia. Nam cœli non enarrant propriè, neque oratione suâ exponunt, cùm non sint animati, ut falsò R. Moses, et nonnulli philosophi putant, sed enarrare homines faciunt Dei majestatem, potentiam, sapientiam ex suo motu perpetuo, eleganti structurâ, potentibus influxibus, aliisque rebus et effectis. Sic reliqua. Nam ordine docet nullam esse rem, nullum tempus, nullam linguam, nullum locum, nullam denique sanctæ legis particulam, in quâ non luceat Dei majestas. Opera. Firmamentum, cœlum, æther, docet quanta et quàm insignis sit operatio et fabrica ejus. Docet Deum rerum esse opificem, res ejus esse opera. Nam ordo est inversus, et *opera* reguntur à parte posteriore. Unde cùm in Hebr. sit singularis numeri, *mahashih*, *opus ejus*, ad constructionem indicandam numeri mutatio à nostris interpretibus facta est. Firmamentum, expansio propriè. Vastus cœlorum ambitus et extensio. Aerem exponit Chaldæus, qui inter cœlum et terram latissimè est expansus. In illo mirabilia meteora cernuntur, quæ et ipsa docent et prædicant Dei opera, et effectus admirandos. Sic multi, Gen. 1, 6, firmamentum sive expansionem (nam illic quoque est *Rakiah*) separantem aquas superiores ab inferioribus, accipiunt pro aere, qui separat nubes à mari, fluviis et reliquis aquis inferis; Septuaginta magis putârunt esse cœlum. Nam στερέωμα non dici potest de aere, ut qui sit fluxissimus, infirmissimus minimè στερεός, solidus et fixus, de cœlo optimè quippe, quod sit solidum substantiâ et situ, Job. 37, 18. Iis assentiuntur veteres Rabbini, apud quos *Rakiah*, epithetum cœli, non aeris. Allegoricè, Rom. 10, 18, cœli Apostoli, sol Christus, tabernaculum Dei Ecclesia, lex Evangelium, etc.

Vers. 3. — Dies diei eructat. Altera prosopopœia. Singulis diebus et noctibus innotescere Deum, et annuntiari, ac vicissitudinem dierum et noctium, tam ratam et constantem declarare Dei vim et potestatem. Dies unus diei alteri, nempe subsequenti, loquitur verbum Dei, et nox præcedens nocti sequenti indicat scientiam et cognitionem ejus : ita ut quasi de die in diem, et de nocte in noctem, de Deo verbum, et scientia propagari, et in omne ævum continuè transmitti videantur. Nam *Dei*, in utroque hemistichio per zeugma repetendum, idque passivè, verbum sive sermonem de Deo, scientiam Dei (de Deo); q. d. : Dies diebus aliis fundit, ad dies alios perenniter transmittit sermonem de Deo, loquitur in secula de Deo. Deumque esse, qui omnia condiderit et moderetur. Metonymia etiam quadrat. Ea quæ diebus et noctibus contingunt, ut prospera et adversa, variaque alia Dei judicia, verbum Dei declarant, et de eo sermonem faciunt. Sublimiùs aliqui de Filio Dei et Verbo increato, q. d. : Dei λόγος operatorius et cognitio habetur per dierum et noctium vicissitudinem, tam rato ordine et constantiâ decurrentem, ut tantorum operum laus non possit tribui, vel temeritati, vel naturæ, vel alii causæ. Perpetuæ vicissitudinis dierum et noctium contemplatione, Deus cum suo Verbo, quo omnia procreavit, cognoscitur. Juxta alios etiam, verbum Dei vocat, quo dixit, et facta sunt. Dei ergo verbo et mandato intelligitur cœlos esse effectos, ex illâ dierum et noctium vicissitudine et successione. Scientiam, notitiam Dei, vel sapientiam.

Vers. 4. — Quorum. Desideratur in Hebr., sed est subaudiendum. Ponitur autem pro ablativo *quibus*, per quos sermones : vel secundùm alios pro dativo *quibus*, id est, à quibus. Per antiptosin poeticam casus pro casu. Non sunt linguæ, neque sermones, quibus non audiantur voces cœlorum. Nulla natio tam est barbara, quæ cœlum contemplans, ad opificis ejus notitiam et prædicationem non possit perduci. Metonymia. Loquelæ et sermones, pro hominibus cujusque linguæ et sermonis. Vel potiùs est Hebraismus quo posterius relativorum redundat, priore *quorum* in illud *eorum* cadente. Hæc quæ dicimus de cœlorum et hujusmodi aliarum rerum eructatione, non sunt loquelæ neque sermones, quorum voces non audiantur, id est, non sunt sermones obscuri, et submissi, sed clari, et aperti, id est, apertè et intelligenter cœli, dies item ac noctes enuntiant Deum, apertam de eo emittunt vocem, clarè eum confitentur ubique terrarum è suis effectis, mirabilique fabricâ ac opificio. Cujus sententiæ mox ratio subjicitur. Quoniam eorum sermonum sonus in omnem terram pertingit, in terrarum omnium oras et fines verba eorum perveniunt. Tam fortes et contentæ sunt illæ loquelæ, usque adeò sublimes, et acuti sunt illi sermones. Sic passim apud Hebræos occurrunt quo relativa pro uno, posteriore vel redundante, vel emphatico.

Vers. 5.—Sonus eorum. Per prosopopœiam loquuntur suo modo cœli Deum ubique terrarum. Hebraicè, linea eorum, et structura (ad lineam confecta). Quâ metaphorâ cœli moles ad amussim fabrefacta indicare dicitur infinitum opificis præstantiam. Sed Septuaginta more suo ad sensum respiciunt et locutionem emolliunt, secuti sententiam proximi versûs, ut David more suo se explicet, qualem insinuat Apostolus Rom. 10, 18, de prædicatione Apostolorum. Vel *Kau*, pro *Kol*,

præstantiæ legum divinarum præconium, nos olim in hanc incidimus conjecturam, esse hoc Psalmo duo diversa carmina, aut certè diversorum carminum particulas, quorum unum virtutem Jovæ ex opificio cœlorum mirè relucentem, alterum legum divinarum præstantiam et excellentiam celebraret, casu vel consilio in hoc uno conjuncta, quæ proinde ab interprete sint sejungenda. Quæ conjectura nec displicuit de Wettio, necnon M. H. Stuhlmanno, ideò potissimùm, quòd in parte eâ quæ inde à vers. 8 decurrit, alius prorsùs tenor, imò et diversa parallelismi ratio regnet. Quæ tamen parallelismi diversitas qualis sit, non indicavit vir doctissimus. Sed missam jam facimus istam conjecturam, ut minimè necessariam. Neque quid moverit aliquem ut duorum carminum fragmenta in unum compingeret, facilè perspicitur.

(Rosenmuller.)

pro apocopen poeticam (1). Chald. : *In omnem terram extensi sunt effectus eorum.*

Vers. 6. — In sole. Hypallage. Solem posuit in tabernaculo suo, id est, in cœlis. Undè Hebr. : *Soli posuit tentorium in eis.* Sed respexerunt ad mysterium, quo *in Christo*, vero sole, *Deus erat*, ac veluti domicilium suum habebat, *mundum reconcilians sibi*, 2 Cor. 5, 19. In sole, inquit, Deus habitat, suum domicilium habet, unde gloriosè illustris, majestate plenus apparet, q. d. : Sol, in quo Deus insidet, sive per quem excurrit, per totum mundum ipsum loquitur, ostendit, etc. Ubi nota tria præcipuè hic consideranda proponi de sole, formositatem, celeritatem et caloris vehementiam. Solis deinde pulchritudinem comparat sponso, vim et impetum giganti, sive forti viro : thalamo hemisphærium inferius, è quo ab occasu rediens in ortum, jubar suum splendidè refundit, et pulcher ad nos revertitur.

Vers. 7.— A summo cœlo. Ab extremo cœlorum exoritur, ab ultimo Orientis puncto. Alienus, à maximâ elevatione, id est, meridiei puncto.

Vers. 8. — Occursus. Compositum pro simplici, cursus, conversio. Circuitus solis est usque ad alterum ejus extremum, id est, ultimum Occidentis punctum. Nec est qui se. Nullus mortalium, ubicumque habitet, expers est caloris ejus salutaris. Etiamsi agat sub axibus gelidissimis, et ab ipsius curriculo remotissimis, vim et fomenta tam ipsius in se quàm in suâ regione, et rebus sentit. Generalius genus, id est, neutrum etiam fons patitur. *Nec est se abscondens*, nec est, quod se abscondat. Nec quicquam est, quod non ejus calidam efficacemque virtutem persentiat. Omnia enim suâ caloris virtute contingit, licet alia minùs, suaque calefaciendi fovendique vi penetrat abditissima quæque, etiam terrarum profundissima, in quibus infinita pretiosè et mirificè generet ac producat. Effectus solis illic sunt pretiosi et mirabiles.

Vers. 9. — Lex Domini. Altera Psalmi pars, in quâ lex Domini, testimonium justitiæ, præceptum, timor, judicia sunt re idem, etsi ratione differant, ut audies infra, Psal. 118. Per legem autem aliqui intelligunt totam Scripturam sacram, non eam Scripturæ partem, quæ est de agendis, cavendis, vel etiam credendis. Immaculata, perfecta propriè. Docens non tantùm facienda, verùm et credenda, colenda, etc. *Convertens*, à malo et erroribus, revocans in viam, corrigens, reducens. Vox *Masibath*, etiam *tranquillans*. Nam et lex Domini conscientiam tranquillat, pacat, recreat, et reficit animam, et sic loquitur inferiùs, Psal. 34, 21, ubi nos : *Restitue animam meam à malignitate eorum.* Fidele, certum, verax, non fallens. Deus enim certò stat promissis. Parvulis. Docens pueros, et ex Paulo stultos 1 Cor. 1, 27. Ex parvulis homines reddit sapientes. Parvulos vocat simplices, et idiotas, ut Matth. 11, 25 : *Abscondisti hæc à sapientibus, et revelâsti parvulis.* Hebraicè *Pethi*, simplex, docilis, credulus. Commendat legem Dei ab affectibus, quòd sit irreprehensibilis, veram sapientiam præstet, etc.

Vers. 10. — Justitiæ. Mandata. Rectæ rectum iter ad vitam docentes. Lucidum, purum, mundum propriè. Oculos, cordis, id est, intellectum : mentes hominum cæcas Dei ignoratione. Quin et boni et mali discrimen patefacit, Rom. 7, 25.

Vers. 11. — Timor. Metonymia. Præcepta Domini docentia Dei timorem, casta sunt et pura, quorum fructus est perpetuus. Nam durat in cœlo, et migrantem è corpore hominem sequitur. *Sanctus* ἅγιος legit noster interpres. At rectiùs Clemens Alexand. Strom. lib. 7, ἁγνὸς *castus*, *sincerus*. Nam Hebraicè *Teora*, mundus, purus. Permanens, *Homedeth*, *lahad*, in participio, stans in æternitatem. In quibusdam exemplis, *Permanet*, ut sint duo fructus timoris Domini. Primus est, ut purum hominem, et peccatis vacuum reddat; alter, ut felicem in perpetuum. In seculum seculi. Periphrasis æternitatis, quæ nihil aliud est quàm seculorum perpetuans ordo et series. Hinc in fonte *Lahad*, in æternitatem. Judicia, accipi possunt non pro præceptis quibus ostendit quid judicet agendum, sed pro decretis et actis Domini, et exemplis misericordiæ et iræ, quibus punit scelera et virtutes compensat. Quicquid gerit, quicquid judicat et decernit, id est, opera providentiæ, quæ continentur præmiis et pœnis, prosperitatibus et calamitatibus, sunt vera simul ac justa. In semetipsa, per se, et suâpte naturâ. Hebraicè *Iahdau*, *pariter*, id est, ad unum omnia, nullo dempto, à maximo ad minimum usque citra exceptionem recta sunt et justa. Septuaginta εἰς τὸ αὐτό, in idem similiter; sunt simul æqua et justa. Porrò fasciculi myrrhæ auctor notat tres hos versus Gen. 11, 9, 10, 11, de lege legisque præceptis perfici decem dictionibus, pro numero decem præceptorum, sive decalogi, et decem rationum, quibus Deus omnia administrat (*Sephiroth* vocant), et decem dictorum, quibus omnia condidit et instituit.

(1) Hanc apocopen Genebrardus hic sine exemplo fingit, notat De Muis. Sic loquitur in hoc versu Bellarminus : In Hebræo legitur pro *sonus eorum*, Kavam, quod significat *linea* sive *regula eorum*. At videntur Septuaginta legisse, non *Kavam*, sed *Kolam*, unicâ litterâ additâ, quod est sonus eorum. Nam si legissent Kavam, nunquàm vertissent, φθόγγος αὐτῶν, id est, *sonus eorum*, nisi imperitissimi fuissent. Adde quòd S. Hieronymus quoque ex Hebræo vertit, *sonus eorum*. Et sic etiam citavit Apostolus ad Rom. 10, et congruit *sonus eorum*, cum eo quod sequitur, *verba eorum*, ubi idipsum aliis verbis repetitur. Ex quo intelligimus textum Hebraicum esse corruptum vitio scriptorum, idque post S. Hieronymi tempora. Porrò S. Paulus citat hunc locum ad Rom. 10, probare volens prædicationem Christi ad omnes gentes pervenisse. Ex quo intelligimus per cœlos exponi debere Apostolos, saltem in sensu allegorico. Et reverà SS. Apostoli, ut etiam alii sancti prædicatores, rectissimè comparantur cœlis, quòd elevati à terrâ per contemplationem, ampli per charitatem, splendidi per sapientiam, semper sereni per animi tranquillitatem, celerrimè moti ab intelligentiâ per obedientiam, pluentes per instructionem, tonantes per objurgationes, fulgurantes per miracula, multa bona terris largientes, et nihil ab eis quærentes, per veram liberalitatem, purissimi ab omni sorde per vitæ sanctitatem, denique habitaculum summi Regis per justitiam perfectam sint. Nam anima justi sedes est sapientiæ.

Vers. 12.—Super. Ultra aurum, plusquàm mel, etc. Lapidem pretiosum, *pax*, obrysum, aurum recoctum et purissimum; gemmas item pretiosas. Multum, πολὺν, *Rab;* adjectivè, non adverbialiter. Et favum. Hebraicè *venopheth, et succum*, sive distillationem favorum. Repetitio superiorum : nam mel est favorum liquor.

Vers. 13. — Servus tuus. Ego, qui sum servus tuus. Loquitur de se in tertiâ personâ, suo exemplo probans divinæ legis effectus. Custodit ea. *Nizhar bahem.* Clarus fit, cautus, sedulus in illis (observandis). Chal. : *Diligens in eis.* Possit verti : illuminatur per ea, admonetarque ut sciat quid agendum, credendum, sperandum, amandum. Retributio, merces, præmium æternum. Etsi enim credentibus in Christum gratis remissio peccatorum, et justitia concedatur, tamen vita æterna non gratis solùm, sed etiam ex operibus primam illam justificationem gratuitam subsequentibus tribuitur, et nihilominùs gratuita esse, dici non desinit. *Gratia enim Dei vita æterna*, Rom. 6, 23, quoniam illa opera justificationem sequentia non sufficiunt, item quia sunt longè infra retributiones. *Non enim sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam*, Rom. 8, 18. Denique quia illorum operum radix est gratia. Nam citra eam non sunt merita, et propter eam merita. Unde cùm ex meritis dari dicitur, ex gratiâ dari affirmatur ; meritum enim species est gratiæ, videlicet *opus ex et in gratiâ factum*. Cæterùm ne concurrere videamur ad vocantis et monentis gratiam, sive ad adeptionem vitæ æternæ, Scriptura etiam asserit vitam æternam esse retributionem, et alibi tribui secundùm opera, reddi ex operibus, ex justitiâ, etc., nempe quoniam opera ex pacto convento Dei operantis cum operariis ex denario diurno rationem quamdam habent justitiæ, Matth. 20, 2.

Vers. 14. — Delicta, errores propriè, qui committuntur in leges, quis potest enumerare, cùm tot et tanti sint? Hàc exclamatione declarat misericordiam Dei necessariam esse, quæcumque fuerit hominum virtus et obedientia. Ab occultis, ab iis quæ me latent, ab occultis delictis, vel erroribus. Ab alienis, masculinè. Ab alienis hominibus, id est, pravis atque perversis, quorum alieni sunt mores, parce mihi, libera et serva me. Alienos appellat tyrannos, et insignitè improbos ; Gall. : *Étranges, d'étrange façon*, ut infra, Ps. 53, v. 5, vel etiam infideles alienæ et peregrinæ religionis. Vulgo, ab alienorum hominum peccatis. Si quid, ait, cum aliorum peccatis communicavi, parce. Unde D. Augustinus neutro genere accipit; Hebræi legunt per *zedim*, non *zarim*. A superbis prohibe servum tuum, sive libera, in neutro *aliena;* appellare etiam possit crimina, quasi res alienas et stupendas. A peccatis mihi parce, meque libera aliquantò gravioribus et extraordinariis. Tria peccatorum genera attingit, quæ sibi remitti velit, infirmitatis, ignorationis, malitiæ, sive præsumptionis, quæ Rabbini vocant *demezib*, per superbiam.

Vers. 15. — Mei, mihi, in me, genitivi casùs, non nominativi. Et est Græcismus, quo verba dominandi regunt genitivum. Si alieni isti, sive superbi, non fuerint in me dominati, si mihi non prævaluerint, si pro suo imperio et magnitudine me non induxerint ad aliquid contra Deum agendum, si ad eorum gratiam, vel ad eorum imperium et dominatum nihil peccati commiserim ; tunc integer ero, et mundus veniam à maximis et multis peccatis et delictis. Est enim singulare pro plurali per Synecdochen. Apud D. Augustinum sublata ambiguitate legitur, *Dominata*, neutro genere, ut supra. Nam quando improbi imperant, coguntur probi multa facere per impatientiam, exemplum, adulationem, etc., ne graviùs ab eis vexentur. Orat ne se subjiciat infidelibus regibus et tyrannis, sub quibus cogatur multa committere contra Deum, et religionis puritatem. Hinc Hebraicè per *al*, particulam prohibentis : Ne, quæso, mihi dominentur, tunc integer ero. Peccata autem dominari dicuntur, cùm prævalent, et hominem ex uno flagitio in alterum detrudunt, sive peccandi nimis frequenti consuetudine, sive nimis cæco desideriorum carnis impetu. Quali locutione peccatum regnare in carnalium membris Paulus dixit. Maximo, multo. *Rab* ut supra, vers. 12 et 13, estque synecdoche numeri. Etsi Augustinus restringat ad superbiam, peccatorum maximum et fontem.

Vers. 16. — Eloquia oris mei, oratio mea tibi erit grata et accepta. Sic et cogitatio mentis meæ. Ea enim gratè exaudies, ô Domine adjutor meus, etc. Vel deprecanter : Sint, ut complaceant, eloquia, etc.

Vers. 17. — Adjutor. In fonte, per metaphoram, *petra mea*, id est, fortitudo.

NOTES DU PSAUME XVIII.

Le titre de ce psaume n'a rien de particulier : c'est, comme dans la plupart des précédents : *Pour toujours, psaume de David.*

Il paraît que ce psaume a deux sens littéraux, l'un applicable aux ouvrages visibles du Créateur, et à la loi, soit naturelle, soit mosaïque; l'autre relatif à la prédication des Apôtres et à la loi évangélique. Ce qui autorise à reconnaître ce second sens, c'est la citation que fait l'apôtre saint Paul du 4ᵉ verset. Car c'est un principe reconnu de beaucoup de savants, et très-lumineux en lui-même, que quand les écrivains du Nouveau-Testament citent, pour faire preuve d'un dogme ou d'un fait, quelque partie d'un tout, tel qu'est un psaume, il faut, pour l'harmonie du texte entier, que les autres parties de ce tout regardent aussi les temps et les événements que les écrivains du Nouveau-Testament ont en vue. On sentira mieux la vérité de cette observation quand nous en serons venus au passage cité par saint Paul (1).

VERSETS 1, 2.

Le firmament est proprement appelé dans l'hébreu

(1) Les auteurs des *Principes discutés* appliquent tout ce psaume à la liberté des Israélites sous Cyrus, et à la paix rendue à l'Eglise par Constantin. Ainsi, selon eux, les *cieux* sont les *princes et les prêtres d'Israël;* le *soleil* est *Cyrus*; la *nuit* désigne *les nations idolâtres*. Il faut lire toute leur version pour bien juger de leur pensée.

expansion, terme qui peint vivement l'espace immense où sont placés les astres. Ce n'est pas l'air qui nous environne et qui s'élève à peu de distance de la terre, c'est l'étendue prodigieuse qui surmonte et embrasse l'air : c'est, en un mot, le lieu des globes célestes, de ces grands corps qui roulent sur nos têtes.

L'hébreu porte *eructabit* et *indicabit* : mais ces futurs ont souvent la force du présent; et presque tous les traducteurs emploient ici ce temps, d'autant plus qu'il est, dans l'hébreu même, au premier verset, où on lit : *Cœli enarrantes* (sunt) *gloriam Dei.*

Il y a une grande force dans le mot hébreu auquel répond *eructat* : ce mot signifie *produire avec abondance, bouillonner;* et l'on applique cette figure à la parole, quand elle est abondante, rapide, et qu'elle sort, comme à grands flots, de la plénitude du cœur.

La science dont parle ici le Prophète, peut être prise pour la sagesse de Dieu, et l'on aurait en ce sens : *La nuit apprend à la nuit quelle est la sagesse du Créateur.*

RÉFLEXIONS.

Les cieux, les astres, les jours, les nuits, ne disent rien par eux-mêmes, puisque l'intelligence leur manque, mais le spectacle qu'ils présentent engage l'homme à reconnaître et à célébrer la puissance, la sagesse, la bonté du Créateur. Job disait à ses importuns amis : *Interrogez les bêtes de charge, les oiseaux du ciel, la terre, les poissons de la mer; ils vous diront que le Seigneur a tout fait.* Il veut dire par là que les créatures les plus dépourvues de connaissance sont néanmoins des témoins que l'homme raisonnable peut consulter pour parvenir à connaître le Créateur. Saint Paul reproche aux philosophes d'avoir fermé les yeux au grand spectacle de l'univers, qui leur annonçait la *puissance éternelle* de Dieu.

Le second sens fondé dans ce psaume, et indiqué par l'Apôtre, est que l'Eglise de Jésus-Christ, si souvent appelée le *royaume des cieux*, annonce la gloire de Dieu, non-seulement comme créateur, mais comme réparateur et sauveur du genre humain; que les astres qui brillent dans cette Eglise, c'est-à-dire les apôtres et les hommes apostoliques, nous font connaître l'ordre de providence dont Dieu a usé envers nous; que la succession du ministère évangélique, figurée par la succession des jours et des nuits, est un témoignage constant en faveur des vérités révélées. Je ne crois pas que dans toute l'Ecriture sainte il y ait aucune figure plus suivie que celle-ci. Les cieux et le firmament sont l'Eglise; les astres sont les apôtres et les prédicateurs évangéliques; la succession des jours est la perpétuité du ministère; la constance et la régularité de cette succession est l'indéfectibilité du ministère et de l'enseignement; la succession alternative des nuits sont les temps de persécutions, d'obscurcissements, de scandales, qui affligent l'Eglise, sans altérer toutefois sa constitution. Enfin le soleil placé dans le firmament pour éclairer l'univers est Jésus-Christ, le vrai soleil de justice, dont la lumière se présente à *tout homme qui vient au monde*, selon l'expression de saint Jean. Au reste, ce second sens a été reconnu de presque tous les SS. Pères qui ont commenté les psaumes.

VERSETS 3, 4.

Le premier de ces deux versets peut être traduit de deux autres manières : 1° *Les cieux, le firmament, les jours, les nuits, n'ont à la vérité aucun langage, aucune parole, et jamais on n'a entendu leur voix.* Cette traduction se concilie avec l'hébreu, où il y a : *Non sermo, non verba, non audita est vox eorum;* en prenant le mot בלי, pour *non*. 2° *Il n'y a aucun langage, aucune façon de parler où l'on n'entende leur voix.* Ici on prend *langage* et *façon de parler* pour *peuple* et *pays;* et cette traduction s'accorde encore avec l'hébreu, en prenant בלי pour *absque;* car on aura *non sermo, non verba, absque exaudita sit*, ou, *ubi non sit exaudita vox eorum.* Cette seconde traduction est suivie de beaucoup d'interprètes; celle que nous avons adoptée ne contredit point l'hébreu, et paraît rendre plus exactement la construction des LXX et de la Vulgate.

Le second de ces versets est ainsi dans l'hébreu : *leur trait* ou *leur ligne s'est étendue dans toute la terre*, etc. Les LXX ont mis *sonus eorum*, au lieu de *linea eorum*, et l'apôtre saint Paul a suivi ces interprètes : ce qui est un grand préjugé en faveur de leur traduction, qu'admettent aussi saint Jérôme, Symmaque et la version syriaque. Au reste, ces mêmes interprètes ont rendu le sens de l'hébreu; ils ont même fort approché de l'expression hébraïque, qui est קום, *linea eorum*, et dans cette langue, קו signifie aussi *trait de plume*, qui est la *parole écrite*. Il n'est point nécessaire de supposer que les LXX ont lu קולם, *vox eorum*, au lieu de קום, *linea eorum*. Il est encore plus inutile d'accuser les Hébreux d'avoir falsifié ici le texte en substituant קום à קולם. Outre qu'ils n'avaient aucun intérêt à une telle falsification, ils n'y auraient rien gagné, puisque le sens subsiste avec *linea eorum*, même dans le texte de l'Apôtre, d'autant mieux qu'il y a dans le reste du verset, *et in finem terræ verba eorum*, ce qui achève de suppléer le sens de *sonus*.

L'Apôtre, citant ce passage, a voulu dire que *la voix des prédicateurs évangéliques s'était fait entendre jusqu'aux extrémités de la terre.* Cela est évident par la lecture de son texte. Le mot *eorum* se rapporte à *prædicantium*, ou *apostolorum*, qui est sous-entendu. Dans le psaume, il se rapporte à *cœli*. Si l'on voulait que, dans le texte de l'Apôtre, *eorum* se rapportât aussi à *cœli*, il faudrait reconnaître que, dans le psaume, *cœli* signifie les Apôtres, selon le second sens littéral dont nous avons parlé. Ainsi, dans le texte de saint Paul, *eorum* se rapporterait aux *cieux*, non matériels, mais spirituels, aux Apôtres en un mot; et sa pensée se concilierait avec celle du psalmiste.

Quelques-uns disent que saint Paul n'a point eu en vue le texte du Prophète, parce qu'il ne dit point, comme en tant d'autres endroits : *Sicut scriptum est.* Mais, par cette raison, il faudrait donc dire que l'Apôtre n'a point eu en vue le texte du Deutéronome, quand il a dit aux Hébreux : *Etenim Deus noster ignis consumens est;* car il ne cite ni expressément ni équivalemment ce livre. Cette conséquence ne sera admise de personne. Il faut donc reconnaître que quand les écrivains sacrés du Nouveau Testament répètent mot pour mot un texte qui est dans l'Ancien Testament, ces auteurs inspirés ont en vue ce texte comme étant de l'Ancien Testament. C'est ce qu'on doit dire en particulier du passage de saint Paul : *In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.*

Quelques autres reconnaissent bien que l'Apôtre a pensé au texte de David; mais ils prétendent qu'il l'a cité par une simple allusion, et dans le sens d'accommodation, comme on parle ordinairement; qu'ainsi sa citation ne donne aucune autorité au texte des LXX. Ceci est encore un sentiment très-hasardé, et qui tend à infirmer l'autorité, et à dégrader l'autorité des saints livres. Le sens d'accommodation ne prouve jamais rien; il n'est recevable que dans les discours oratoires, encore les dépare-t-il souvent. L'Apôtre répond, dans l'endroit dont il s'agit, à une objection; et il veut faire voir que ceux qui ne reçoivent pas l'Evangile sont inexcusables, parce que *cet* Evangile était prêché alors dans presque tout l'univers; et il applique à ce sujet le texte de David, qu'il regarde ainsi comme une prophétie, dont il annonce l'accomplissement. Il prouve donc, et prouve directement ce qu'il avait à prouver. Par conséquent, il se sert du texte en question dans le sens le plus exact et le plus littéral.

RÉFLEXIONS.

Il y a dans les ouvrages de la création des preuves

convaincantes de l'existence de Dieu; pourquoi ces preuves, si elles sont seules, convainquent-elles si peu de personnes? J'en aperçois la raison : ces preuves, quoique placées autour de nous, quoiqu'écrites à nos yeux, n'intéressent pas notre cœur, ne retentissent pas à nos désirs. Le ciel est paré d'astres, la terre est couverte de fleurs, le monde est peuplé d'une multitude infinie d'animaux; les philosophes par leurs recherches, découvrent tous les jours mille singularités dans les propriétés des corps. Tout cela est beau, pique peut-être notre curiosité, et ne va pas au-delà. Ce sentiment intérieur qu'avait le Prophète en s'écriant : *O Seigneur, que vous êtes admirable dans vos œuvres!* n'est pas la conséquence immédiate du spectacle de la nature; c'est la conséquence de l'intérêt qu'on prend à la croyance d'un Dieu, et d'une religion. Un homme bien convaincu qu'il serait infiniment malheureux, s'il n'avait ni Dieu ni religion; bien pénétré à faire de Dieu et de la religion son unique objet; cet homme est sensible à la beauté de l'univers. Il n'en raisonne plus sèchement et en dialecticien; il ne cherche pas, comme un orateur, quantité de traits frappants, de figures lumineuses, pour relever la grandeur de ces ouvrages et de leur auteur; il s'écrie avec un sentiment plein d'onction : *Que vous êtes admirable, Seigneur, dans ce que vous avez fait, et magnifique dans les biens dont vous m'avez comblé!* Pour convaincre l'athée ou le déiste, il faudrait pouvoir leur donner des sentiments, piquer leur intérêt, réveiller leur amour-propre, c'est-à-dire, exciter dans eux la crainte de se perdre, et le désir d'être éternellement heureux; c'est pourquoi l'argument du plus sûr, bien pris et bien manié, est si fort en cette matière.

VERSETS 5, 6, 7.

C'est la description de la route que fait constamment le soleil. Cette image, pleine de belle poésie, peint l'éclat, la fécondité, la célérité de ce grand astre, et par conséquent aussi la majesté de son auteur.

L'hébreu dit que Dieu a placé la tente, le pavillon du soleil dans les cieux, et que c'est pour cet astre que les cieux ont été étendus. *Ad solem posuit tabernaculum in eis.* Ce sens est aussi fort bon, quoique moins noble que celui de la Vulgate, qui dit : *que Dieu a placé son pavillon dans le soleil*, pour faire entendre que le spectacle de ce grand astre est ce qui donne la plus grande idée du Créateur. Cependant en justifiant la Vulgate, comme nous le faisons ordinairement, nous ne prétendons pas limiter l'étendue du texte sacré, souvent susceptible de plusieurs sens tous très-dignes de l'Esprit-Saint. Nous voyons seulement que notre Vulgate ne dit rien qui contredise le texte, quoiqu'elle dise quelquefois plus, quelquefois moins, et quelquefois aussi la même chose, sous un différent tour. Ici, par exemple, si, selon elle, Dieu a placé sa tente dans le soleil, comme il est évident d'ailleurs que le soleil est dans le firmament, il est clair que cette version ne contredit point ce que dit l'hébreu : que Dieu a destiné les cieux pour être comme la tente et la demeure du soleil.

Il s'est élancé plein de joie comme un géant. Les hébraïsants traduisent comme un *homme fort*. L'idée d'un géant est bien plus grande, et c'est une observation peu solide de Bythner, qu'un géant, à cause du volume de son corps, serait moins propre à courir légèrement; comme si l'excès de la force et la grandeur des membres ne devaient pas compenser la masse du corps! Les athlètes les plus grands et les plus forts n'étaient-ils pas aussi les plus agiles?

Sa révolution s'est faite, etc. Ce terme de *révolution* répond exactement à l'hébreu. Les LXX disent κατάστημα, et la Vulgate dit *occursus*, expression qui marque que le soleil est *rencontré* à tous les points du ciel. Cette *rencontre* favoriserait le système de Copernic, où la terre, dans sa révolution diurne et annuelle, rencontre le soleil placé au centre.

RÉFLEXIONS.

Si les cieux sont l'Eglise, si les astres de cette Eglise sont les Apôtres, Jésus-Christ en est le soleil, et c'est en lui que Dieu a placé son tabernacle, parce que *la divinité*, comme le remarque l'Apôtre, *habitait corporellement en Jésus-Christ*. C'est aussi pour Jésus-Christ que Dieu a préparé son Eglise, et c'est dans l'Eglise que Jésus-Christ a son tabernacle; c'est là qu'il habite. Ce divin Soleil de justice est entré dans la carrière comme un géant, parce que tout a été grand, prompt, efficace, magnifique dans sa vie; depuis Adam jusqu'à la fin du monde, et de là dans l'éternité, sa course est éclatante, vivifiante, et personne n'est privé de ses faveurs. Jésus-Christ est tout en nous, comme le soleil est pour tous les points du ciel et de la terre. Le soleil qui roule sur nos têtes perdra sa lumière, mais Jésus-Christ ne cessera jamais d'éclairer l'Eglise et la céleste Jérusalem. Qu'il y a de grandeur, de majesté et d'instruction dans ce second sens du psaume! Il s'ensuit que tout vrai fidèle doit être plus attentif à suivre la course de Jésus-Christ, c'est-à-dire, à étudier sa vie, que l'astronome le plus curieux ne l'est à observer les révolutions du soleil. Jetons *les yeux*, dit l'Apôtre, *sur Jésus, l'auteur et le consommateur de notre foi*.

VERSET 8.

Le Prophète passe ici à l'éloge de la loi de Dieu; c'est cette sainte loi qui démontre encore clairement et efficacement la grandeur de Dieu. Plusieurs interprètes, D. Calmet entre autres, reconnaissent ici un rapport entre la loi de Dieu et le soleil, ou les œuvres de la religion. Le P. Petau, dans son Psautier en vers grecs, énonce aussi ce rapport, et cela lie très-bien toutes les parties du psaume.

Il n'y a proprement, dans cette vie, que deux choses nécessaires à l'homme : la lumière du soleil pour les besoins du corps, et la lumière de la loi pour la paix et la tranquillité de l'âme. Quels sont donc les caractères de cette sainte loi? Le Prophète en compte huit : deux pour chacun des quatre versets où il parle de la loi, qu'il désigne sous les noms de *témoignage de Dieu*, de *justice de Dieu*, de *commandement de Dieu*, de *précepte de Dieu*, de *crainte de Dieu*, de *jugements de Dieu*; à peu près comme dans le psaume 118, qui ne roule que sur la loi.

Les deux premiers caractères de la loi sont : 1° qu'elle est sans tache, et qu'elle convertit les âmes; 2° qu'elle est fidèle, et qu'elle donne la sagesse aux simples; où l'on voit que ces deux caractères sont chacun deux points de vue, et qu'ils opèrent deux effets.

La loi de Dieu est sans tache. Comment ne le serait-elle pas? Elle ne fait que prescrire le bien et condamner le mal. *Elle convertit les âmes*; c'est-à-dire qu'elle les rappelle à Dieu, qui est le centre de leur bonheur.

La loi de Dieu est fidèle; c'est-à-dire qu'elle est vraie, sûre, constante, invariable; qu'elle ne trompe jamais ceux qui l'observent, et qui attendent la récompense qu'elle leur promet. *Elle donne la sagesse aux simples*, aux esprits les plus bornés; et sa première leçon est de les convaincre de leur ignorance, de leur faiblesse, du besoin extrême qu'ils ont de la lumière de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Je ne doute point que le Prophète n'ait ici en vue la loi naturelle, la loi mosaïque et la loi de Jésus-Christ. Quelques-uns des traits qu'il emploie conviennent à ces trois lois; mais tous pris ensemble ne conviennent qu'à la loi de Jésus-Christ. Par exemple, il n'y a que la loi de Jésus-Christ qui, dans le sens propre, et selon toute l'étendue des termes, *convertisse les âmes*; parce qu'elle seule donne la grâce nécessaire pour la conversion, et que c'est en vertu des mérites de ce divin législateur que dans tous les temps on a

pu obtenir le pardon de ses péchés : de même *elle seule donne* la vraie *sagesse aux simples*; elle seule les convainc que la sagesse du monde est une folie; elle seule dévoile des mystères et des promesses que les deux autres lois ne proposaient point, ou qu'elles ne proposaient que d'une manière obscure et imparfaite.

Si nous comparons présentement la *loi de Dieu* aux lois établies par les hommes, quelles différences nous remarquerons entre celles-ci et celle-là! Quelque bonnes qu'on suppose les lois purement humaines, elles ne *convertissent point les âmes*, elles ne sont point invariables, elles ne donnent point la vraie sagesse; et combien de taches d'ailleurs n'y remarque-t-on pas? Les lois de Dracon étaient sanguinaires; celles de Solon trop faibles; celles de Lycurgue contraires, en beaucoup de points, aux bonnes mœurs; celles des XII Tables, obscures; toutes ont péri pour faire place à d'autres lois plus ou moins défectueuses. Hélas, Seigneur! votre sainte loi suffirait aux hommes, s'ils voulaient l'écouter et la suivre; ils seraient tous sages et tous heureux sous la loi de l'Evangile; ils réprimeraient par elle leurs passions; et leurs passions une fois réprimées, quel besoin auraient-ils de nouvelles lois?

VERSET 9.

Encore deux caractères qui se divisent en quatre : car *la loi du Seigneur* est droite, et elle répand la joie dans le cœur; la *loi du Seigneur* est brillante, et elle jette un grand éclat; les yeux les plus faibles en sont éclairés.

Pourquoi la *loi de Dieu est-elle droite?* c'est qu'elle n'est que l'expression de la loi éternelle, qui est en Dieu. Cette loi éternelle est la règle qui dirige Dieu même; et comme Dieu ne peut être dirigé que par lui-même, cette règle, cette loi est Dieu, est l'essence de Dieu; il la possède dans son Verbe, qui est l'exemplaire éternel de toutes les vérités; il la possède dans son Saint-Esprit, qui est l'amour éternel de tout ce qui est vrai, bon, juste.

Pourquoi la *loi de Dieu répand-elle la joie dans le cœur?* c'est que quand on l'observe, l'âme jouit d'une *paix qui surpasse tout sentiment*, selon l'expression de l'Apôtre; c'est que la conscience rend témoignage à la fidélité de cette âme soumise à la loi. Or, le témoignage favorable de la conscience est toujours accompagné de la joie spirituelle.

Pourquoi la *loi de Dieu est-elle brillante*, ou *pure*, *claire*, selon l'hébreu? c'est qu'elle montre la vérité sans nuages, sans mélange d'obscurité; l'homme découvre aisément cet éclat, cette clarté, quand il impose silence à ses passions.

Enfin pourquoi la *loi de Dieu éclaire-t-elle les yeux?* c'est qu'elle commence par dissiper les nuages qui offusquent l'esprit, et qu'elle se présente ensuite comme un flambeau lumineux, qui assure tous les pas de celui qui reçoit cette divine lumière. Il ne suffit donc pas que la loi de Dieu soit claire en elle-même, il faut qu'elle purifie l'œil intérieur. Le soleil qui éclaire cet univers n'a point cet avantage. Quand l'œil est blessé ou mal disposé, cet astre devient inutile; il ajoute même à la mauvaise constitution de l'œil, il irrite l'organe de la vue. La loi de Dieu guérit l'œil de l'âme, le fortifie, le vivifie; elle fait plus encore, elle fait aimer sa lumière, elle répand dans l'âme le désir d'être toujours éclairé de plus en plus. Ces caractères ne peuvent convenir parfaitement qu'à la loi évangélique, qui contient et donne la grâce.

RÉFLEXIONS.

L'homme qui s'aime toujours lui-même, qui cherche toujours le bonheur, demande comment la loi du Seigneur *répand la joie* dans tous les temps et dans toutes les circonstances? Ah! dit-il, cette vie est traversée de tant de disgrâces; cette route, où marche l'homme le plus juste, est semée de tant d'épines! c'est même souvent pour le juste que se rassemblent toutes les tribulations : malgré sa fidélité à la loi de Dieu, il est en butte à la calomnie, à la persécution, à la pauvreté, aux maladies. Comment la joie trouve-t-elle place dans un cœur inondé d'amertume?

Cette question donne lieu d'expliquer une grande vérité; et cette vérité, Seigneur, fondée sur la raison, et bien développée dans votre Evangile, fait connaître de plus en plus que votre *loi répand la joie dans le cœur*. Toute loi, quand elle est sagement conçue, sagement digérée, sagement promulguée, porte avec soi sa *sanction*, c'est-à-dire, qu'elle promet des récompenses à ceux qui y seront fidèles, et qu'elle énonce des peines pour ceux qui la transgresseront. La loi de Dieu, plus que toutes les autres lois, a ce caractère de perfection. Rien n'est répété plus souvent, dans l'Evangile, que la promesse des récompenses éternelles, et la menace des châtiments également infinis dans leur durée. Voilà la sanction de la loi. Dans la vie présente, cette sanction n'est point remplie, puisqu'il y a une vie future destinée à l'accomplissement et à la consommation de la loi. Le juste ici-bas est privé non-seulement des récompenses promises par la loi, mais il éprouve souvent des traverses auxquelles, tout juste qu'il est, il ne peut être insensible; comment sera-t-il dans la joie au milieu de tant d'objets qui l'affligent? c'est en se ressouvenant de la sanction de la loi, et du moment où cette sanction aura lieu. Plein de cette espérance, ses maux disparaissent, non quant au sentiment, car des maux sont toujours des maux; mais ils disparaissent quant à l'amertume, aux troubles, à l'impatience; effets qu'entraîne si naturellement la peine de la tribulation. Il s'appuie, ce juste, sur la promesse du législateur; et comme il sait que ce législateur est aussi puissant que fidèle, il se console dans l'attente de la récompense; il en vient même jusqu'à chérir ses disgrâces, parce qu'elles seront pour lui la source d'une récompense plus abondante. Tel fut Paul, tels furent les saints, qui triomphaient de joie au milieu de toutes leurs afflictions.

VERSET 10.

Deux nouveaux caractères de la loi de Dieu, aussi partagés en quatre : La *loi du Seigneur accompagnée de crainte, est sainte* (pure, selon l'hébreu), *et elle subsiste éternellement*. La loi de *Dieu est vraie*, et *elle se justifie par elle-même*.

Le texte et les versions ne portent que la *crainte du Seigneur*; mais comme il ne s'agit, dans tout cet endroit, que de la loi et des commandements, il faut entendre, par *la crainte*, la loi même qui intime la *crainte*; mais quelle crainte? celle qui est *sainte*, qui est digne de Dieu même, et qui nous fait appréhender de l'offenser, comme un enfant craint d'encourir la disgrâce de son père. Cette *crainte subsiste éternellement*, parce qu'elle est inséparable de la charité.

L'hébreu porte : *La loi du Seigneur est vérité, elle est juste tout ensemble*; c'est toujours le même sens, et il y a plus de force dans l'hébreu, puisqu'il énonce non-seulement que la loi de Dieu *est vraie*, mais qu'elle est la *vérité* même, et qu'elle se justifie d'*elle-même*, parce qu'elle est la *vérité*.

RÉFLEXIONS.

Les lois humaines inspirent la crainte; mais une crainte forcée, une crainte qui ne retient que la main, et qui n'a point d'empire sur la volonté. Il faut toutefois en excepter celles qui ne sont que des conséquences de la loi naturelle, ou que l'application des préceptes divins; mais alors l'empire que ces lois humaines ont sur le cœur de l'homme a son principe dans l'autorité de Dieu. Il n'appartient donc qu'à Dieu d'assujétir l'homme intérieur, de faire aimer cette dépendance, de créer par conséquent dans le cœur une crainte vraiment salutaire, vraiment *pure* et *sainte*. Cette crainte subsiste toujours; elle est aussi

durable que la loi même de Dieu; elle subsiste dans l'homme tout le temps de sa vie, elle l'accompagne dans la bienheureuse éternité, parce que la suprême volonté de Dieu, qui est le principe de cette crainte, règne invariablement dans le ciel; parce que les saints s'y conforment avec autant d'amour que de soumission. Cette crainte est dégagée de toute terreur, de tout danger de perdre le souverain bien; elle n'en est que plus pure; ce n'est plus qu'un acquiescement parfait de la volonté au bon plaisir du Seigneur, qu'une adoration profonde de sa haute majesté, qu'une connaissance intime de ses droits sur toutes les créatures; c'est l'amour élevé au plus haut degré de l'admiration, de la vénération, du dévouement où puissent parvenir des êtres intelligents, concentrés et abimés dans l'infinité du premier être.

La loi de Dieu est *vérité*, et cette vérité se manifeste d'elle-même; elle n'a besoin ni de preuves, ni de raisonnements, ni de témoignages, ni d'étude de la part de ceux à qui elle est proposée. Quel est l'esprit assez borné pour ne pas saisir tout d'un coup et sans effort le vrai et le beau qui est dans la morale de l'Evangile? Les hommes passionnés disent bien que cette morale est d'une pratique difficile, mais ils ne disent point qu'elle soit fausse ou méprisable. Les impies disputent contre les dogmes, parce que ce sont des vérités supérieures à leur intelligence, et qu'ils ont l'orgueil de vouloir tout comprendre; mais ils ne disputent point sur les règles de conduite que prescrit la religion: peut-être pousseraient-ils l'aveuglement jusqu'à refuser à ces règles l'autorité divine que la révélation leur donne; mais jamais ils ne s'avisèrent de dire qu'un code de loi contradictoire à la morale de Jésus-Christ fût un code de bonnes lois. Jésus-Christ force donc ses ennemis à reconnaître la vérité et la justice de sa législation. Sur quoi on a observé, avec autant de sagesse que d'esprit, qu'il est incroyable qu'une si belle législation soit jointe à des dogmes faux; que le même législateur, qui a si bien réglé la conduite des hommes, leur ait prescrit de croire des choses qui n'existent pas; qu'il ait pris plaisir à tromper leur esprit, en établissant dans leur cœur tant de principes de sagesse. Il y a dans cette observation encore plus de sentiment que de lumière; mais les passions des hommes étouffent le sentiment; et le sentiment étouffé, la lumière s'éteint, ou ne jette plus qu'une lueur obscure.

VERSET 11.

Le prophète fait l'éloge de la loi par les deux caractères qui peuvent toucher le plus le cœur de l'homme, savoir: le prix de cette loi et la douceur de cette loi; il se sert de comparaisons; il choisit ce qu'on connaît de plus riche (l'or et les pierres précieuses), ce qu'on connaît de plus doux (le miel, et ce qu'il y a de plus exquis dans le travail des abeilles).

L'hébreu dit: La *loi de Dieu est plus désirable que l'or, et l'or le plus fin*. Cependant plusieurs hébraïsants conviennent que le mot פז signifie aussi *topaze*, qui est une pierre précieuse, tirant sur la couleur d'or, et appelée pour cette raison *chrysolithe* par les anciens. Les LXX ont mis *pierre précieuse*, en général; dans le psaume 118, verset 127, ils spécifient la *topaze* en particulier, et notre Vulgate fait de même: *dilexi mandata tua super aurum et topazion*. S. Jérôme traduit comme la Vulgate: *et desiderabilia super aurum et lapidem pretiosum multum*.

Les LXX disent: *dulciora super mel et favum*. Il y a dans l'hébreu: *super distillationem favorum*. C'est la liqueur qui coule d'elle-même et sans compression des rayons de miel; c'est la mère-goutte du miel, et par conséquent le miel le plus exquis. Les LXX ont mis le tout pour la partie, en exprimant le *rayon* tout entier. On ne peut pas dire qu'ils se soient écartés du sens. L'anglais et l'allemand n'expriment aussi que le rayon: l'anglais, *honeycomb*; l'allemand, *honigseim*.

RÉFLEXIONS.

C'est l'esprit de foi qui sent la beauté, le prix et la douceur de la loi de Dieu. L'esprit du monde en juge autrement, parce que le monde est ennemi de Dieu et de Jésus-Christ. Quand le Prophète rend témoignage au prix inestimable et à la douceur délicieuse de la loi, il a en vue la loi de charité, qui est celle de Jésus-Christ. Celle de Moïse, quoique belle et analogue au bonheur de l'homme, surtout dans ses préceptes moraux, était remplie d'ordonnances civiles et cérémonielles fort gênantes; elle parlait plus de terreur que d'amour; si le Prophète en goûtait la douceur, c'est qu'il perçait le voile qui couvrait les temps futurs; il voyait Jésus-Christ régner sur les cœurs par sa grâce et par ses promesses. J'admire l'esprit de foi dont était animé ce saint roi: la loi de Dieu le transportait comme hors de lui-même. Quand il composa le psaume 118, qui n'est que l'éloge de la loi, il devait être dans une union très-intime avec Dieu. Je sais que l'Esprit-Saint l'assistait dans la composition de cet admirable cantique; mais l'Esprit-Saint avait mis préalablement en lui cette fécondité de sentiments qui le rend en quelque sorte inépuisable dans ce discours sur la loi. Quel fonds d'oraison devait être dans ce saint Prophète! car sans l'oraison on ne connaîtra jamais la beauté et la douceur de la loi de Dieu, on n'en pénétrera jamais les rapports. Ceci est une vérité capitale; heureux celui qui la comprend, et plus heureux celui qui s'en occupe!

VERSET 12.

Ceci est comme la troisième partie du psaume. Le Prophète apporte en preuve de tous les caractères de la loi sa propre expérience, comme s'il disait: *Votre loi, Seigneur, est juste, vraie, brillante, aimable, etc., et je le suis pour l'avoir éprouvé: je le dis, parce qu'en la gardant je l'ai reconnue telle que je viens de la décrire; oui, je la garde avec soin, et ma fidélité sera couronnée d'une grande récompense: elle l'est même dès à présent; je ressens déjà les bienfaits que vous répandez sur ceux qui aiment votre sainte loi.*

Il y a dans l'hébreu la particule גם, qui marque toujours un accroissement: ici c'est un accroissement de preuves; on la rendrait bien, cette particule, par *de plus*. Les LXX disent καὶ γὰρ, la Vulgate, *etenim*; notre français, *en effet*; l'anglais, *moreover*; l'allemand, *auch*. Tous ces mots sont bons, parce qu'ils indiquent la preuve d'expérience que veut faire sentir ici le Prophète.

L'hébreu porte: *Votre serviteur est averti* par votre loi; *dans son observation il y a une grande récompense*. Les LXX mettent φυλάσσει αὐτά, *observat ea*, ce qui signifie: *Votre serviteur est attentif* sur la loi qui l'avertit, et, conséquemment, il *l'observe*; il faut bien que l'observation soit sous-entendue en cet endroit, puisque l'hébreu même ajoute qu'en *l'observant il y a une grande récompense*. Ainsi le verbe *custodit* de la Vulgate, est très-bon; il rend bien la pensée du prophète.

RÉFLEXIONS.

Si l'on veut apprendre quelle est la récompense attachée, dès cette vie, à l'observation de la loi, qu'on lise le psaume 118; on y verra que la loi *donne la vie* (expression répétée un très-grand nombre de fois, et dont le sens profond exigerait un discours entier pour être développé dans toute son étendue); que la loi fait le bonheur de ceux qui marchent dans la route qu'elle leur trace; qu'elle met dans l'âme cette latitude et cette liberté sainte qui est le caractère des vrais enfants de Dieu; qu'elle console au milieu des tribulations les plus amères; qu'elle inspire la prudence pour se précautionner contre tous les dangers du salut; qu'elle éclaire les esprits des simples, et qu'elle leur fait connaître des vérités supérieures à toute l'intelligence humaine; qu'elle allume dans le cœur le feu sacré de l'amour divin, etc. Tels sont les préliminaires de la grande et éternelle récompense qui

est destinée, dans le ciel, aux observateurs de la loi. Cette doctrine ne se persuade point par les paroles. David n'en a point fait un traité; il l'a éprouvée; il a fait, par rapport à la loi, ce qu'il dit de la douceur attachée à l'amour de Dieu: *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus*. Commencez par goûter le Seigneur, et vous *verrez quelle est la douceur attachée à son service*.

VERSETS 13, 14.

Le Prophète pouvait se rendre témoignage à lui-même de son zèle pour la loi, mais le cœur de l'homme est un abime impénétrable. Qui peut répondre de son innocence? qui peut dire qu'il est exempt de tous *péchés secrets*? L'hébreu appelle ici ces péchés des *ignorances*; mais comme ces *péchés* ont pu être prévus, et que l'ignorance a pu n'être pas invincible, David prie le Seigneur de les lui pardonner.

Ce commerce avec les *étrangers* est, dans l'hébreu, avec les *orgueilleux*. On croit que les LXX ont lu מהדים, qui veut dire, *ab alienis*, au lieu de מזדים, qui signifie *à superbis*; cela peut être; mais sans recourir à cette solution, les LXX ont pu vouloir rendre le sens dans toute son étendue, et comprendre tous les méchants sous le nom générique d'*étrangers*, parce que tous les méchants, les *orgueilleux* surtout sont *étrangers* à la loi de Dieu. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas dire qu'ici cette version contredise le texte (1).

Les LXX et notre Vulgate disent: *Si ces hommes étrangers* ou *méchants ne me dominent pas*; c'est le même sens exprimé par deux tours de phrase; et l'hébreu, *qu'ils ne me dominent pas, je serai sans tache*, est l'équivalent de *s'ils ne me dominent pas, je serai sans tache*, etc.

Il faut nécessairement que le Prophète ait eu en vue toutes sortes de méchants, dans le terme qu'on rend par *ab alienis*, ou *à superbis*. Ce doit être des séducteurs, des hommes corrompus. S'ils n'étaient qu'*orgueilleux*, ils éloigneraient plutôt de leur commerce qu'ils n'y inviteraient; s'ils n'étaient qu'*étrangers*, ils n'auraient pas le pouvoir de dominer et d'entraîner dans de grands péchés. On trouve en effet dans presque tous les endroits de l'Ecriture où ce mot hébreu est employé, et où notre version traduit par *superbis*, qu'il s'agit d'hommes très-dépravés, d'idolâtres, de blasphémateurs, d'ennemis positifs de la loi de Dieu. Ainsi quand Dieu annonce la destruction des Babyloniens, il dit: *Je visiterai les iniquités de ces impies, je ferai cesser l'orgueil de ces infidèles, j'humilierai l'arrogance de ces prétendus forts*. Or, on sait que ces Babyloniens étaient un peuple, non-seulement arrogant, mais corrompu, profanateur du temple de Dieu, persécuteur du vrai culte, etc.

Enfin il paraît que ces hommes *étrangers* ou *orgueilleux* sont des idolâtres, des peuples ennemis de la loi de Dieu; et comme ce psaume a deux sens, l'un relatif au temps de David, l'autre correspondant à l'Eglise de J.-C., Le Prophète est censé parler au nom des fidèles qui demandent de n'être pas entraînés dans le crime par les mondains, par les pécheurs scandaleux.

RÉFLEXIONS.

Il y a dans ces deux versets une abondance d'instructions que je ne puis renfermer dans le court espace de ces réflexions.

Quelque attention qu'on ait sur soi-même, quelque témoignage que rende la conscience, il faut toujours dire: *Seigneur, qui peut connaître tout le fond de son cœur?* L'Apôtre disait: *Je ne me reproche rien, mais je ne suis pas justifié pour cela*. Il ordonnait aux fidèles *de travailler à leur salut avec crainte et avec tremblement. Il craignait lui-même d'être réprouvé après avoir prêché aux autres*. Que ces leçons et ces exemples doivent inspirer de terreur aux hommes les plus justes! Qui de nous n'a pas plus de raison que le Prophète de s'écrier: Ah! Seigneur, *pardonnez-moi mes péchés secrets*, tant de négligence dans votre service, tant de tiédeur dans la participation de vos sacrements, tant d'inattention sur vos saintes inspirations, sur ces paroles intérieures que vous avez dites tant de fois à mon âme, tant d'inutilité dans mes pensées, tant de frivoles occupations qui ont rempli le temps que vous m'accordiez pour travailler à mon salut, tant d'omissions par rapport au bien que je pouvais faire auprès des personnes dont j'ai eu le soin ou la connaissance.

Mais surtout pardonnez-moi les péchés de scandale dont je me suis rendu coupable, soit en donnant mauvais exemple, soit en le recevant. J'ai fréquenté des hommes qui étaient des *étrangers* par rapport à vous, qui ne pouvaient que nuire à mon salut, qui ne me parlaient jamais le langage de votre amour; qui profitaient de mon peu d'expérience, de ma facilité, de mon ignorance, de ma simplicité, pour me remplir l'esprit de fausses maximes.

Ils m'ont *dominé* souvent: j'ai voulu leur plaire, le respect humain m'a empêché de les contredire; et ils m'ont entraîné, non dans des crimes publics, mais dans des fautes qui ont détruit les semences de vertu que vous m'aviez données, qui m'ont empêché de tendre à cette perfection dont vous me faisiez une loi. Je suis pécheur, ô mon Dieu, quoique j'aime encore votre sainte loi; mais quel amour, s'il se borne à la spéculation, s'il n'opère pas dans moi le renouvellement de l'homme intérieur!

VERSETS 15, 16.

Les hébraïsants disent: *Que mes paroles aient l'avantage de vous plaire*, etc. Ils prennent יהיו, pour *sint eloquia mea*. Les LXX et notre Vulgate le prennent pour *erunt*; ainsi les premiers tournent ce verset en prière, au lieu que les seconds le font dépendre du précédent. *Si ces étrangers ne me dominent pas, je serai sans tache, je serai lavé d'un grand péché; mes prières vous plairont*, etc. Comme le verbe יהיו, signifie *sint* et *erunt*, on ne peut condamner ni l'une ni l'autre version, c'est-à-dire, ni celle des LXX, ni celle des hébraïsants: excepté peut-être qu'il y a plus de liaison dans celle des LXX; mais, au fond, les deux versions retombent dans le même sens. Le Prophète exprime des deux côtés le désir qu'il a que ses prières vocales plaisent au Seigneur, et que la méditation de son cœur soit digne de paraître en la présence de Dieu.

Au lieu de *mon aide*, l'hébreu dit *mon rocher*, expression si familière dans cette langue, quand on implore le secours de Dieu.

RÉFLEXIONS.

La meilleure disposition pour bien prier est la pureté du cœur, la componction, la fuite des sociétés dangereuses. C'est ce qui autorise le Prophète à dire que si ces conditions ne manquent pas à sa prière, il l'offrira avec confiance au Seigneur. Il n'oublie pas de faire mention des réflexions intérieures, de la méditation du cœur, comme étant l'âme de la prière vocale. Ce saint Prophète a parlé de la prière comme les évangélistes et les apôtres. Aussi ces divins cantiques sont-ils le trésor de l'Eglise; et quiconque les récite dans un autre esprit que celui dans lequel ils ont été composés, se prive d'une grande ressource pour son salut.

(1) Quelques hébraïsants prennent le mot hébreu מזדים pour un substantif, et traduisent *à superbis*. Ainsi en particulier, l'anglais Duport. Il est cependant plus ordinaire de prendre ce mot pour un adjectif.

1. *In finem, Psalmus David.* XIX.

Hebr. xx.

2. Exaudiat te Dominus in die tribulationis : protegat te nomen Dei Jacob.

3. Mittat tibi auxilium de Sancto : et de Sion tueatur te.

4. Memor sit omnis sacrificii tui : et holocaustum tuum pingue fiat.

5. Tribuat tibi secundum cor tuum : et omne consilium tuum confirmet.

6. Lætabimur in salutari tuo : et in nomine Dei nostri magnificabimur.

7. Impleat Dominus omnes petitiones tuas : nunc cognovi quoniam salvum fecit Dominus Christum suum.

8. Exaudiat illum de cœlo sancto suo : in potentatibus salus dexteræ ejus.

9. Hi in curribus, et in equis : nos autem in nomine Domini Dei nostri invocabimus.

10. Ipsi obligati sunt, et ceciderunt : nos autem surreximus et erecti sumus.

11. Domine, salvum fac regem, et exaudi nos in die quâ invocaverimus te.

PSAUME XIX.

1. Que le Seigneur vous exauce au jour de la tribulation ; que le nom du Dieu de Jacob vous protége.

2. Qu'il vous envoie du secours de son sanctuaire, et que de la montagne de Sion il vous défende.

3. Qu'il se souvienne de tous vos sacrifices, et que votre holocauste lui soit agréable.

4. Qu'il vous donne selon votre cœur, et qu'il assure tous vos projets.

5. Nous nous réjouirons dans votre salut *(quand vous serez délivré du danger)*, et nous nous glorifierons dans le nom du Seigneur.

6. Que le Seigneur remplisse toutes vos demandes : je connais présentement que le Seigneur a sauvé son Christ.

7. Il l'exaucera de sa sainte demeure céleste : la droite du Seigneur sauve avec puissance (*ou* avec force).

8. Les uns *mettent leur confiance* dans les chariots, les autres dans la cavalerie : pour nous, nous invoquerons le nom du Seigneur.

9. Ils ont été empêtrés, et ils sont tombés : pour nous, nous nous sommes relevés, et nous sommes demeurés debout.

10. Seigneur, sauvez le roi, et exaucez-nous au jour où nous vous invoquerons.

COMMENTARIUM.

Vers. 2 (1). — Protegat, elevet te propriè. In tuto constituat, in loco edito et altè summoto à periculis

(1) Exhiberi in illo vota et preces militum Davidis, præsentium sacrificio in ipsâ expeditione ineundâ oblato, censet S. Athanasius. Alii referendum arbitrantur ad certamen singulare, quod David ipse cum Goliath commisit. Sed tunc nec regiam dignitatem ipse gerebat, nec regium illi titulum addere quisquam potuisset. Malunt alii, scriptum occasione belli cujusdam cum Philisthæis, in quo David vita periclitata est : hinc copiarum illius preces, ne se in posterum discrimini exponeret, nec belli aleam ipse per se deinceps subiret.

Recentiorum interpretum plures suspicantur sermonem hic esse de expeditione copiarum Davidis in Ammonitas. Hostium agmina numerum omnem vincebant. Accedebat multitudo planè innumerabilis exterorum. Syrorum, aliarumque gentium quæ sub Ammonitis opem tulerant. Equorum agmen erat quadragenorum, millium, curruum septingentorum. Ipse autem per se David copias duxit in Syros, sub Adarezero imperatore pugnantes. In cæteris expeditionibus hujus Ammonitici prælii rem totam commisit Joabo. Tantum equorum et curruum agmen respicere videtur versiculus 8. *Hi in curribus, et hi in equis*, etc. S. Basilius, Theodoretus, Euthymius, Beda Venerabilis hic agnoscunt Ezechiam regem, Sennacheribi arma sustinentem. Proficiscentem ad templum Domini Ezechiam populus comitatur vota pro ejus incolumitate nuncupans. Rogat populus Deum ut regem et unctum suum exaudiat. Auctor commentarii, sub Arnobii nomine latens, docet hunc Psalmum convenire Jesu Christo ad Calvarium, ad certandum cum Dæmone et morte proficiscenti. Ad ipsum pariter Jesum Christum, cujus victoriam et prædicit, et votis sollicitat Propheta, referendum S. Hieronymus et S. Augustinus arbitrantur. Commodè etiam expressa hic agnosci potest precum formula, tunc recitanda, cùm reges Juda copias ducturi essent in prælium. Nos in commentario opinionem illorum sequemur, qui explicanda hæc ducunt de expeditione Davidis in Ammonitas et Syros. (Calmet.)

Plerique interpretes in expeditione contra Ammonitas susceptâ (*a*) carmen hoc compositum credunt,

(*a*) 2 Sam. 10, 6 seq. Ad bellum Ammoniticum Psalmum refert jam Syra inscriptio : *Davidis, cùm rogaret ut salvaretur à bello Ammonitarum. Nobis autem nunc precatio utilis.* E recentioribus hanc sententiam præ aliis commendavit Bucerus : « Videtur, inquit, « hoc hymno memorari insignis quædam et publica, « in certo aliquo periculo, pro Davide rege suscepta « supplicatio. Et haud scio an id fuerit cùm suscipe- « ret bellum cum Ammonitis ; ii enim unà cum auxi- « liaribus copiis, quas à Syris conduxerant, semel ab « exercitu Davidis fusi, omnem ferè Syrorum, etiam « eorum qui ultra Euphraten habitabant, potentiam, « contra Davidem collegerant, ut illum totum Isra- « elem cogere, et contra illos educere oporteret. « Quantus verò hostilis exercitus fuerit, inde licet « conjicere, quod sacra historia narrat, ex eo, quan- « quàm fugerint, cæsa quadraginta millia equitum (2 « Sam. 10, 18), et totidem peditum (1 Chron. 19, al. « 20, 18), et captos currus septies mille. Secundò « Samuelis numerantur nonnisi septingenti ; sed du- « cum tantùm numerum illic Scriptura perstringit, in « libro autem Paralipomenon, summam posuit singu- « lorum, ut et peditum numerum expressit, quem ta- « cuit scriptor libri Samuelis, solùm equitum nume- « rum indicans. Verùm non solùm hæc conjectura, « quòd belli hujus periculum tam anceps fuerit, ut to- « tum Israelem educendi necessitas esset, me invitat « ut credam de hoc bello ab Ammonitis et Syris il- « lato hunc Psalmum compositum ; sed et illa me huc « movet, quòd hostes hoc Psalmo peculiariter noten- « tur fiduciæ in multitudine curruum et equitum po- « sitæ. Jam nullum bellum Davidi motum Scriptura « memorat, in quo tantam narret fuisse contra eum « adductam vim curruum et equitum. In primo Para- « lip. 19, 6, 7, legimus ab Ammonitis conducta fuisse « ex utrâque Syriâ et Mesopotamiâ duo et triginta « millia curruum. Cùmque liber Samuelis narret qua- « draginta equitum millia cæsa, facilis conjectura est, « et horum fuisse multitudinem immensam. Nam cùm « fugerint, et Israel equitatu et curribus haudquaquàm « ita instructus fuerit, verisimile fugâ plurimos ela- « psos fuisse. Ut igitur insigne fuit periculum, ita « solemnem pro rege supplicationem suscipere con- « veniebat. »

collocet. Nomen Dei Jacob, id est, Deus nominatus et invocatus à Jacob : ut nomen significet nominationem. Significare etiam possit virtutem et potestatem. Virtus Dei Jacob te protegat. Utroque modo exponitur illud Christi, Matth. 28, 19, *Baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti*, id est, invocatione, vel virtute. Aliqui Hebræorum, nomen Dei Jacob, nomen Dei tetragrammaton, cujus vi olim fiebant miracula. Alii Deus ipse Jacob : quia, inquiunt, Deus est nomen suum, et nomen suum est Deus ipse, propter summam et perfectam simplicitatem. Hæc observa, quoniam variè nominis Dei fit in his Psalmis mentio.

Vers. 3. — De sancto, loco scilicet : de sanctuario, de loco arcæ : Aben Ezra, *de Ecclesiâ*, in quâ exaudit, et non extra. Aliqui, de cœlo, ut vers. 8. Tueatur, fulciat propriè, sustentet.

Vers. 4. — Sacrificii, oblationis tuæ farinaceæ et incruentæ prop. Duo enim erant genera sacrificiorum in lege : Unum incruentum adumbrans altaris nostri sacrificium, alterum cruentum corporis Christi in cruce oblationem delineans. Pingue. Habeatur pro pingui sacrificio, sit gratum, acceptum, efficax, quo denique placetur. Eodem sensu Hebr. *iedaschneeh, incineret*, quanquàm etiam *Dasan* densum et pingue esse significet. In cinerem redigat Deus, allusione ad ignem cœlitùs aliquoties missum, ut devoraret holocausta, et in cinerem converteret, vel ad ritum quo hostiæ comburebantur super altare cum Dei acceptatione, q. d. : Faciat ex eo cinerem, non respuat, sed consumat igne suo sacro supra altare, ut solet, sacrificia. Aben Ezra, Exod. 27.

Vers. 5. — Secundum cor tuum, quæcumque desideras. Confirmet, impleat, perficiat.

Vers. 6. — In salutari tuo, in defensione tuâ, in salute, quam attuleris. In nomine, in invocatione, ut sup. vers. 2. Magnificabimur, triumphabimus. Ad verb., vexillabimus, vexillum erigemus, sive explicabimus. Metaphora à victoribus, vel gloriosis ducib., vel putârunt esse metathesim poeticam, *Nedaggel*, pro *Negaddel*.

Vers. 7. — Nunc cognovi. Sacerdos sive Ecclesia inter solemnia sacra vaticinatur, vel saltem sperat regem bello superiorem fore.

Vers. 8. — In potentatibus, potentiâ et viribus Dei salvus (sit) dexteræ ejus, regis scilicet. Vel dextera ejus salvet eum potentissimè, ut *ejus* referatur ad Deum. Salvatio dexteræ Dei sit potens. Defensio ejus sit cum potentiâ et fortitudine. Cui rabbini magis favent. Nam jungunt reciprocè cum præcedentibus. Exaudiat illum in potentiis salutis dexteræ suæ, id est, potenti suâ dexterâ. Possit pronunciativè per eclipsin. *Est*, non autem *sit*, cum viribus, potentiâ et fortitudine (est) salus dexteræ ejus salus, per dexteram ejus contingens.

Vers. 9. — Hi in curribus. Verba invocandi et memorandi, apud Hebr. construuntur cum præpositione. Latinè sic. Hi currus, et hi equos, nos autem nomen Dei invocabimus atque memorabimus. (In Hebr. enim verbum memorandi sive recordandi ponitur.) Curribus et equis hostes confidunt, eos inclamant, de eis mentionem omnem, vel præcipuam faciunt : nos contra Dei invocatione nitimur, ut 1, Mac. 3 et 4, Jud. 7, 2, Par. 14.

Vers. 10. — Obligati, vincti, inflexi, constricti, prostrati, viribus destituti sunt. Hebræi : *Charehu, incurvati sunt*, succubuerunt, eodem sensu. Hinc quidam putat legendum, *obliquati*.

Vers. 11. — Regem. Rectè in accusativo. Nam Athnah non perpetuò distinguit, præsertim in hoc libro, Proverbiis et Job. 2, quia hic currit ad Revia vocis sequentis *Hammalech*. 2° Apposuerunt accentus Masoretæ pro libito. Itaque non obligant. 3° Consequentia orationis hic esse precationem pro rege docet. Tamen recentiores sic distinguunt, per zeugma : *Domine, salvum fac* (nos), *rex exaudiat nos in die quâ invocabimus.* Sic Chald. : *Verbum Dei* (nota mysterium de Dei λόγῳ), *redime nos; rex fortis, excipe precem nostram in die invocationis nostræ.*

NOTES DU PSAUME XIX.

Le titre de ce psaume est encore : *Pour toujours, psaume de David.*

Il paraît avoir été composé pour implorer le secours de Dieu dans le temps de guerre, lorsque David, ou les rois de Juda ses successeurs devaient se mettre en campagne. C'est tout le peuple de Dieu, ou seulement ses ministres du temple, qui font ces vœux pour leur roi et pour son armée. Je crois que dans un sens plus sublime il est question des combats de J.-C. et de l'Église contre les ennemis du salut. L'objet est plus beau, et toute la suite du psaume s'y prête naturellement. Mais j'avoue que la lettre n'oblige pas à reconnaître ce rapport. Il suffit qu'elle convienne, dans le sens moral, aux besoins, soit publics, soit particuliers des fidèles.

VERSETS 1, 2.

Le prophète parle ici de la montagne de Sion, comme du lieu d'où le secours divin et la protection du Très-Haut devaient venir à celui pour qui le peuple

prie. On doit donc en conclure que l'arche du Seigneur, d'où partaient les oracles, était alors sur cette montagne, et qu'ainsi ce psaume fut composé vers le temps des conquêtes de David sur les Philistins, les Ammonites, les Syriens, les Iduméens, etc.

Dans ces deux premiers versets l'hébreu est conforme aux versions : on remarque seulement que ce texte met : qu'*il envoie votre secours*, au lieu de, qu'*il vous envoie du secours;* mais on conçoit facilement que *votre secours* signifie le *secours dont vous avez besoin*.

RÉFLEXIONS.

Il y a dans le livre des Proverbes un mot sur le nom de Dieu que je ne devrais jamais perdre de vue : *Le nom du Seigneur est une tour très-forte; le juste qui s'y réfugie sera exalté.* Dieu par son essence nous est invisible, tandis que nous errons sur la terre ; mais son saint nom est visible, en quelque sorte, parce qu'il nous est connu, parce qu'il est consigné dans les saints livres. Quand Dieu apparut à Moïse dans le buisson ardent, et qu'il lui ordonna d'aller vers Pharaon et vers les enfants d'Israël, Moïse osa dire : *Seigneur, si les enfants d'Israël me demandent quel est votre nom, que leur dirai-je?* Il sentait que l'annonce de cette apparition miraculeuse ne satisferait pas ceux à qui il était envoyé; et il espéra qu'en déclarant le nom de Dieu, auteur de cette merveille, on ferait du moins attention à ses paroles. Parmi les hommes mêmes, un témoin anonyme est regardé comme nul dans la relation d'un fait : le nom appuie le témoignage, parce que les hommes sont censés ne pas déclarer leur nom au hasard. Le nom de Dieu a le privilége divin d'énoncer ce que Dieu est en lui-même. Ainsi quand j'invoque son saint nom, je l'invoque lui-même; quand je profane son saint nom, c'est lui-même que j'offense; quand son saint nom me protége, c'est de lui-même que vient la protection.

C'est un honneur bien singulier pour les trois patriarches, Abraham, Isaac et Jacob, que Dieu s'appelle si souvent leur *Dieu*. Cet honneur n'est accordé à aucun autre. Ces saints patriarches l'ont dû à leur foi, vertu si rare alors, et qui précéda dans eux les temps de la loi. Mais depuis la prédication de l'Évangile, chaque fidèle est élevé en quelque sorte à une dignité supérieure, puisqu'il n'en est aucun qui ne puisse et qui ne doive même appeler Dieu son père. *Notre Père, qui êtes aux cieux*, etc. C'est le commencement de la prière que J.-C. nous a enseignée.

VERSETS 3, 4.

Il y a dans notre version : *Que votre holocauste soit gras*, expression qui est aussi dans l'hébreu. D'après ce texte, quelques-uns traduisent, qu'*il réduise en cendres votre holocauste*, parce que le verbe דשנה signifie, *pinque fiat* et *incineret*. C'est toujours le même sens : car un holocauste *agréable* est un holocauste où sont immolées des victimes *grasses;* et un holocauste *agréable* était chez les Juifs celui que le feu du ciel consumait, comme il arriva dans le désert, après la consécration d'Aaron, et sous le prophète Élie, lorsqu'il confondit les prêtres de Baal.

RÉFLEXIONS.

Pourquoi les hommes obtiennent-ils si peu du Seigneur? c'est que les sacrifices de louanges qu'ils offrent sont très-imparfaits. Examinons nos prières; ne pourrons-nous pas dire presque tous : Je les trouve, hélas! défectueuses, ou par l'objet que je demande, ou par le motif qui me porte à demander, ou par la manière lâche et indifférente dont mes demandes sont présentées au Seigneur? Je dois prier avec foi, avec humilité, avec persévérance. Je dois penser que je m'adresse à l'auteur de tous les biens, et qu'il a la volonté de me donner; qu'il n'exige de moi la sincérité des sentiments, la sainteté des motifs, l'assiduité et la constance, que parce qu'il m'aime, et qu'il est jaloux de ma perfection. La prière est le bien qui m'unit à lui; comment pourrait-il entrer en société avec celui qui ne témoignerait que de l'indifférence pour serrer les nœuds de cette sainte alliance? Que je pèse tous les mots de ces deux versets; il faut des sacrifices; il faut des holocaustes; il faut un choix de victimes; il faut que le cœur soit le ministre de cette immolation; il faut que mes projets soient dignes d'être protégés de Dieu, et consommés sous ses auspices. Que d'étendue dans ces conditions! Seigneur, donnez-moi de les bien connaître, et de les remplir selon vos volontés.

VERSET 5.

L'hébreu porte : *nous lèverons l'étendard au nom du Seigneur;* car c'est ainsi que les hébraïsants traduisent נרגל, qui ne se trouve qu'une fois dans toute l'Écriture. On le dérive de דגל, qu'on dit signifier *vexillum*, quoique les LXX et Onkelos traduisent par *turmæ*, *ordines;* et il n'y a aucune bonne preuve que ce mot signifie un *étendard*, plutôt qu'une *file* ou un *rang* d'hommes, de soldats. Il y a toute apparence que dans ce psaume, les LXX ont lu נגדל, qui signifie *magnificabimur*. Il n'y a qu'une lettre transposée. Cette leçon est très-naturelle, et nous ne voyons point que Symmaque, Aquila, Théodotion, qui ont traduit aussi les psaumes sur l'hébreu, soient différents ici des LXX. S. Jérôme traduit par *ducemus choros;* Sébastien Munster, par *triumphabimus;* Jean Deschamps, par *magni erimus*. Le P. Houbigant approuve la leçon des LXX. Les auteurs des *Principes discutés* traduisent : *nous recouvrerons notre grandeur;* preuve qu'ils ont préféré נגדל à נרגל. Quoi qu'il en soit, le sens de *vexilla erigemus* est aussi assez bon; puisque *lever l'étendard*, en signe de joie, est une action qui marque de la gloire, des succès, de la *grandeur* en un mot.

RÉFLEXIONS.

En supposant que ce psaume contienne les vœux du peuple pour son roi, il y a un sentiment aussi touchant que religieux dans ces mots : *Nous nous réjouirons de votre salut.* C'est un bon peuple qui partage les succès d'un bon maître. Il se glorifie, mais dans le nom de Dieu. Il sait que Dieu est l'auteur de tous les biens, et il rapporte à lui seul tous les avantages, tout le bonheur du prince et de la patrie.

VERSETS 6, 7.

Ces mots, *impleat Dominus omnes petitiones tuas*, appartiennent dans l'hébreu au verset précédent: mais cela ne change rien au sens. *Je sais que le Seigneur a sauvé;* on pourrait traduire aussi *sauvera;* ou plutôt ce mot étant une prophétie, et les prophètes voyant les choses futures comme déjà faites, le prétérit est ici bien placé : *In potentatibus* est pour *in potentiâ*.

RÉFLEXIONS.

Si nous prions avec ferveur, avec constance, avec foi, nous reconnaîtrons que le Seigneur vient à notre secours, qu'il nous sauve par la puissance de son bras. Il y a une grande force dans cette expression : *J'ai connu présentement.* Un juste persécuté, opprimé, se réfugie vers le Seigneur, et il éprouve sa puissante protection. Comment? est-ce par la délivrance de ses maux, par la destruction de ses ennemis? Non; du moins cela n'arrive pas toujours; et quelquefois même, après avoir prié beaucoup, le juste est encore plus persécuté, plus outragé : mais le secours de Dieu consiste dans la force que le Tout-Puissant répand dans l'âme de cet homme juste; il consiste dans la joie spirituelle dont la grâce le remplit; il consiste dans le désir de souffrir de plus en plus. Je *connais*, dit alors cet homme de bien, que le Seigneur est près de moi, qu'il m'assiste, qu'il me protége, qu'il me récompense dès cette vie de ce que je souffre pour lui. Ah! Seigneur, donnez-moi cette sainte connaissance; je ne l'ai pas eue jusqu'ici, parce que je ne vous ai pas invoqué dans la tribulation. Faites-moi encore cette

grâce, Seigneur; avertissez-moi, par vos touches intérieures, des temps et de la manière de vous invoquer.

VERSETS 8, 9.

Nous suppléons dans la traduction; les uns *mettent leur confiance*. Le texte et les versions font servir le même verbe נזכיר, *invocabimus*, à tout le verset; et il y a de la force dans cette expression : Les *uns invoqueront la multitude de leurs chariots; les autres, la force de leur cavalerie; pour nous, nous invoquerons le nom du Seigneur*. Le verbe hébreu signifie proprement, *nous nous ressouviendrons;* mais c'est le même sens. On ne se *ressouvient* pas, dans la tribulation, du nom du Seigneur, sans l'*invoquer*.

L'hébreu dit : *ils ont été courbés*, au lieu de *ils ont été liés* ou *empêtrés*. Mais il faut remarquer que le verbe כרע, signifie proprement *être courbé par les jambes*, ce qui arrive aux gens qui se trouvent embarrassés dans des piéges. Le sens du psaume est donc : ils *ont été courbés dans les piéges*, ou *sous le poids des chaînes*. L'anglais et l'allemand traduisent : *ils ont été abaissés* ou *humiliés*. Les auteurs des *Principes discutés* disent, ils *chancelleront*, ce qui paraît plus éloigné du verbe hébreu que *obligati*. Quoi qu'il en soit, le sens de ces deux versets est qu'avec la protection du Seigneur on est plus fort qu'avec les armées les plus formidables.

RÉFLEXIONS.

Le peuple de Dieu avait eu des promesses par rapport aux prospérités temporelles; en sorte que si tous les rois de cette nation, et si la nation en corps avaient toujours conservé la crainte du Seigneur et le zèle de son saint culte, ils auraient infailliblement triomphé de leurs ennemis. Dans le christianisme, ce n'est pas la même chose. Dieu protége les rois et les peuples qui le servent fidèlement, mais il ne s'est pas engagé à leur donner des prospérités temporelles. On a vu des princes très-religieux exposés à des traverses, et des princes très-corrompus couronnés de succès. Cependant il n'arrive point qu'un roi et une nation, constamment attachés à l'Évangile, éprouvent des révolutions funestes. Saint Louis fut malheureux dans ses entreprises, mais il était presque le seul dans son armée qui vécût en véritable chrétien. Il y avait des débauches parmi les croisés, tout aussi grandes que s'ils n'avaient pas pris la croix. Encore ce saint roi mérita-t-il par ses vertus de rétablir promptement ses affaires; en sorte que son royaume, après tant de catastrophes, fut tout aussi florissant qu'il l'était avant la croisade. Il est impossible, dans le christianisme, de rendre raison des événements pris en détail, parce qu'encore une fois, les félicités temporelles ne sont point attachées, dans cette Religion, à l'exercice des vertus; mais on peut assurer, en général, que si les princes et leurs peuples étaient constamment vertueux, ils seraient aussi constamment heureux. Ce bonheur ne consisterait pas toujours à remporter des victoires; il consisterait à conserver longtemps la paix, à jouir du bon ordre que la Religion mettrait dans l'état, à supporter patiemment, et même avec joie, les épreuves et les disgrâces, à réparer promptement et efficacement les pertes qu'ils auraient pu faire, soit à la guerre, soit par d'autres événements fâcheux. En un mot, la protection divine est inséparable de la Religion, et, quelque chose qui arrive, celui qui est fidèle à la Religion n'éprouvera jamais des malheurs qui le troublent et lui fassent perdre la paix intérieure.

C'est une prière que le peuple fait pour son roi. Les hébraïsants traduisent : *Seigneur, sauvez; que le roi nous entende au jour où nous l'invoquerons* (où nous implorerons son secours); et ils disent que c'est un désir formé par le peuple, pour que le roi se joigne à lui dans les actions de grâces qui seront rendues à Dieu après ses victoires. Ce sens n'est pas à mépriser, mais celui des LXX et de la Vulgate est plus clair et plus naturel; le texte même ne s'y refuse pas. On peut traduire : *Seigneur, sauvez le roi;* ensuite, par une sorte de réflexion que ferait le peuple : *Oui, le Seigneur exaucera* (son peuple) *lorsque nous l'invoquerons*.

RÉFLEXIONS.

Ceux qui entendent ce psaume de Jesus-Christ, des combats qu'il doit livrer aux ennemis du salut, des victoires qu'il doit remporter sur eux, des forces et de la gloire qu'il doit communiquer à ses fidèles serviteurs : ces interprètes, dis-je, ont un grand avantage pour l'explication du dernier verset, traduit selon l'hébreu. Car le peuple fidèle dit dans ce sentiment : *O Dieu, sauvez-nous; et que notre roi (votre divin Messie) nous exauce le jour où nous l'invoquerons*. Ce sens est très-beau et très-naturel. Le Messie est appelé *Roi* dans l'ancien Testament, surtout dans les psaumes. On peut voir en particulier les psaumes 2, 44, 109, qui ne conviennent qu'au Messie.

1. *In finem, Psalmus David. XX.*

Hebr. XXI.

2. Domine, in virtute tuâ lætabitur rex; et super salutare tuum exultabit vehementer.

3. Desiderium cordis ejus tribuisti ei; et voluntate labiorum non fraudasti eum.

4. Quoniam prævenisti eum in benedictionibus dulcedinis : posuisti in capite ejus coronam de lapide pretioso.

5. Vitam petiit à te, et tribuisti ei longitudinem dierum in seculum seculi.

6. Magna est gloria ejus in salutari tuo; gloriam, et magnum decorem impones super eum.

7. Quoniam dabis eum in benedictionem in seculum seculi; lætificabis eum in gaudio cum vultu tuo.

8. Quoniam rex sperat in Domino; et in misericordiâ Altissimi non commovebitur.

9. Inveniatur manus tua omnibus inimicis tuis; dextera tua inveniat omnes qui te oderunt.

10. Pones eos, ut clibanum ignis, in tempore vultûs

PSAUME XX.

1. Seigneur, le roi se réjouira dans votre protection (*ou* dans votre force); et ses transports seront grands, à cause du salut que vous lui accorderez.

2. Vous lui avez donné ce que son cœur désirait; vous ne l'avez point privé de ce que ses lèvres vous ont demandé.

3. Vous l'avez prévenu des bénédictions de votre douceur; vous avez mis sur sa tête une couronne de pierres précieuses.

4. Il vous a demandé la vie; vous lui avez accordé des jours dans tous les siècles des siècles.

5. Sa gloire est grande, à cause du salut que vous lui accordez : vous placerez sur lui la gloire et une haute majesté.

6. Vous lui donnerez une bénédiction éternelle : vous le remplirez de joie, en lui faisant voir votre face.

7. Parce que le roi se confie dans le Seigneur et dans la miséricorde du Très-Haut, il ne sera point ébranlé.

8. Que votre main se trouve sur tous vos ennemis : que votre droite trouve tous ceux qui vous haissent.

9. Au temps de votre visage (*c'est-à-dire*, de la ma-